

Avis 174 sur les TAC 2025

Cet avis fait part dans un premier temps des commentaires généraux des membres du CC SUD concernant notamment la Communication de la commission au parlement européen et au conseil (COM (2024) 235 final) et intitulée : *La pêche durable dans l'UE : état des lieux et orientations pour 2025*, puis dans un second temps les membres du CC SUD partagent leurs commentaires stock par stock dans leur zone de compétence. Cet avis a donc à la fois pour destinataire la Commission Européenne mais aussi les représentants des États Membres en charge des négociations au Conseil de fin d'année établissant les TAC pour 2025.

1. *La pêche durable dans l'UE : état des lieux et orientations pour 2025*

En 2003, la mortalité par pêche dans l'Atlantique était supérieure de 53 % à l'objectif du F_{RMD} , alors qu'en 2022, elle est inférieure de 42 %. Les données relatives à la zone du CC Sud (eaux du golfe de Gascogne et de la côte ibérique), dont la mortalité par pêche se situe dans les limites des objectifs politiques fixés, sont particulièrement remarquables.

Cependant, les membres du CC SUD ne sont pas en accord avec l'affirmation selon laquelle les pêcheurs tirent des avantages socio-économiques d'une gestion plus saine des stocks. Cette affirmation ne correspond pas à la réalité socio-économique de la grande majorité des pêcheries, qui parviennent à peine à couvrir leurs coûts d'exploitation. Le décalage se creuse un peu plus entre le bilan global de l'état des ressources au sein de l'UE et la situation de fragilité économique et sociale que connaissent les flottilles de pêche, tout particulièrement dans le golfe de Gascogne. Il ne s'agit pas seulement des coûts énergétiques, qui sont toujours supérieurs au seuil de rentabilité, mais aussi d'autres coûts importants tels que l'ensemble des matières premières et la logistique. La durabilité globale des pêcheries de l'UE a continué de s'améliorer en 2023, grâce à l'adoption de mesures qui ont affecté et conditionné la viabilité du secteur de la pêche de l'UE.

En effet, les pêcheurs ont toujours supporté la grande majorité des efforts déployés pour améliorer les stocks. Toutefois, les raisons et les paramètres des segments de la flotte qui ne sont pas rentables ne sont pas analysés en détail. Or, l'application directe des avis scientifiques pour les possibilités de pêche 2025 serait catastrophiques pour le secteur :

- Propositions au mieux d'un *statu quo* des possibilités de pêche 2025 pour des stocks ayant connu des baisses drastiques en 2024 ou sur la période récente : lieu jaune, merlan, sole et plie.
- Propositions de baisses sensibles des possibilités de pêche 2025 pour les stocks de merlu et langoustine (lesquelles étaient déjà à la baisse en 2024)

Les causes et les effets du changement climatique doivent impérativement être étudiés de manière détaillée, et il ne faut pas supposer que la pression exercée sur les stocks de poissons est due uniquement à l'activité de pêche. En effet, la tendance du recrutement sur le moyen-long terme est en baisse pour 80% des stocks benthiques et démersaux du



6 rue Alphonse Rio • 56100 Lorient
+33 297 83 11 69 • info@cc-sud.eu
www.cc-sud.eu

golfe de Gascogne. L'évolution des facteurs de l'environnement sous l'effet du changement climatique semble influencer le phénomène. Il est urgent d'améliorer nos connaissances sur le sujet (exemple du projet RELIEFs pour la sole) afin d'être en capacité d'accompagner les évolutions des activités de pêche sur le moyen et le long terme ;

Les membres du CC SUD souhaitent que l'évaluation annoncée de la PCP (politique commune de la pêche) soit une véritable évaluation et amène à une réforme de la réglementation, et non pas comme certaines des consultations récentes qui consistent en une vaste enquête dont il est impossible de tirer une quelconque stratégie.

Tout d'abord, il faut prendre en compte que la réalité de l'espace géopolitique européen a changé depuis le Brexit ; plus de 85 stocks sont partagés avec le Royaume-Uni (UK) et d'autres avec la Norvège et le Royaume-Uni. Et dans cette situation, il est très important de souligner l'absence d'accords de partage et les actions d'auto-attribution de quotas par certains de ces États, ce qui a eu un impact sur le secteur européen.

D'autre part, il est essentiel d'évaluer l'obligation de débarquement, qui a été l'argument principal de la dernière réforme de la PCP, ainsi que l'analyse la plus détaillée possible du marché européen et mondial depuis la pandémie de COVID-19.

Les membres du CC SUD saluent la volonté d'aller vers un système de TAC pluriannuels pour les stocks dépendant de l'UE, mais il sera nécessaire d'augmenter la qualité des données et des études afin de pouvoir étendre ces TAC, ce qui se traduira par une plus grande prévisibilité pour la flotte de pêche européenne. Des variations importantes d'une année sur l'autre ne sont pas acceptables, ce qui prouve que les données et les méthodologies scientifiques ne sont pas suffisamment solides et que lorsque des réductions aussi drastiques se produisent, elles ont un impact majeur sur les flottes, les ports et les communautés de pêche. Il est nécessaire d'analyser avec différents critères les impacts sur les stocks les plus importants et avec des pêcheries plus ciblées ; et aussi d'autres pêcheries qui étant accessoires peuvent provoquer des «étranglements», en particulier dans les flottes multi-espèces (il faudrait prendre en compte l'arrêt de la CJUE du 11 janvier 2024 dans l'affaire C-330/22 concernant le fait que les États membres devraient avoir la marge de prendre des décisions socio-économiques malgré l'existence de recommandations de fermeture ou de captures à zéro du CIEM)....

2. Possibilités de pêche 2025 pour les stocks d'intérêt du CC SUD

Stocks	Références	TAC 2024 (tonnes)	Avis CIEM 2024 pour 2025 (tonnes)
Merlu VIIIabd	<i>Merluccius merluccius</i> – HKE/8ABDE	72 839	52 466
Merlu VIIIc Ixa	<i>Merluccius merluccius</i> - HKE/8C3411	17445	10 659 – 20 404
Sole VIIIab	<i>Solea Solea</i> – SOL/8AB	2489	1716 - 2510
Sole VIIIc IXa	<i>Solea spp</i> – SOO/8CDE34	541	209
Cardine VII-VIIIabd	<i>Lepidorhombus</i> - LEZ/07 LEZ/8ABDE	24 170	22 011 Bosci : 867 Whiffiagonis: 21 144
Cardine VIIIc&Ixa	<i>Lepidorhombus</i> – LEZ/8C3411	3622	Boscii : 1161- 2595 Whiffiagonis : 1903 -4098
Baudroies VII&VIIIabd	<i>Lophiidae</i> - ANF/8ABDE	61 081	60 300 BB : 25 317 W : 34 983
Baudroies VIIIc&Ixa	<i>Lophiidae</i> – ANF/8C3411	4650	BB : 2486 W : 2098 - 3863
Lieu jaune VIII&IXa	<i>Pollachius pollachius</i> - POL/8ABDE POL/08C POL/9/3411)	1199	872
Merlan VIII&IXa	<i>Merlangius merlangus</i> - WHG/08	1347	1347
Plie VIII&IXa	<i>Pleuronectes platessa</i> - PLE/8/3411	124	124
Langoustine VIIIab FU23)24	<i>Nephrops</i> - NEP/8ABDE	3977	3502
Langoustine VIIIc FU25	<i>Nephrops</i> - NEP/8CU25	0	0
Langoustine VIIIc FU-31	<i>Nephrops</i> - NEP/8CU31	12,4	29
Langoustine IXa FU26-27	<i>Nephrops</i> – NEP/9/3411	0	0
Langoustine IXa FU28_29 et FU 30	<i>Nephrops</i> – NEP/9/3411	239 dont 32 en FU 30	213 dont 26 en FU 30

➤ **Merlu Villabde** (*Merluccius merluccius* – HKE/8ABDE)

Les membres représentant le secteur du CC SUD s'opposent à la réduction proposée de 28 % qui, ajoutée aux 12,38 % de l'année précédente, représente une réduction de 40 % en seulement deux ans. Nous proposons que la réduction pour 2025 ne soit pas supérieure à 10 % cette année, afin de ne pas accumuler plus de 22 % en deux ans, et qu'elle reste à 65 555 tonnes.

L'application directe de l'avis scientifique pose plusieurs problèmes : la zone du TAC n'est pas adaptée à la zone du stock, la réduction due à la mortalité par pêche ne prend pas en compte les propres décisions de gestion de la pêche de la Commission Européenne (les fermetures dans 87 zones ont principalement affecté les zones de pêche traditionnelles pour la capture de la légine) et la non prise en compte de l'impact socio-économique de ce stock sur les flottes et les ports du Marché commun du Sud.

À titre d'exemple de l'importance socio-économique du merlu en Galice, il s'agit aujourd'hui de la principale espèce de pêche en termes de chiffre d'affaires (plus de 27 % du chiffre d'affaires total sur 272 espèces) et près de 19 % du volume total, mais où l'accumulation des baisses au cours des deux dernières années a un impact socio-économique important sur les zones et les flottes de pêche touchées, entraînant une paralysie de l'activité, ce que nous ne pouvons pas accepter.

Les membres des ONG environnementales du CC SUD proposent cependant de suivre l'avis du CIEM

Finalement les membres du CC SUD soulignent que les discussions portant sur la répartition zonale du stock de merlu Nord avec les États tiers ne devraient pas conduire à une modification de la clé du TAC global au détriment du sous-TAC en zone 8abde.

➤ **Merlu VIIIc IXa** (*Merluccius merluccius* - HKE/8C3411)

Après 20 ans d'application d'un plan de reconstitution, qui n'a abouti qu'à une réduction significative de la flotte ciblant ce stock, et après la révision à la hausse des recommandations pour cette pêcherie en 2022, les membres du CC SUD propose de suivre la fourchette supérieure de 20 404 tonnes.

Les membres des ONG environnementales du CC SUD proposent de suivre l'avis du CIEM équivalent au FRMD soit 15 105 tonnes.

➤ **Sole Villab** (*Solea Solea* – SOL/8AB)

L'évaluation du stock de sole Villab présente une légère amélioration suite à la réalisation d'un benchmark. Cependant les tendances de recrutement restent faibles, les membres du CC SUD soutiennent la poursuite et le financement d'études scientifiques (notamment ExpPêche et RELIEFS) pour améliorer les connaissances quant au cycle de vie de l'espèce,

l'importance de certaines zones fonctionnelles et l'impact des facteurs environnementaux sur le recrutement, en baisse continue ces dernières années sans explications satisfaisantes aujourd'hui. Les membres du CC SUD proposent de fixer le TAC à 2500 tonnes, ce qui est compatible avec le plan de gestion et permet de prendre en considération les aspects socio-économiques : toutes nouvelles baisses entraîneraient de forts impacts sur le secteur.

➤ **Sole VIIIc IXa** (*Solea spp* – SOO/8CDE34)

Les membres du secteur du CC SUD, s'opposent à la baisse de plus de 50% des possibilités de pêche proposée. La sole est une espèce d'importance pour la pêche artisanale du Cantabrique et du Nord-Est de l'Espagne. Une réduction de cette ampleur représenterait un risque important de paralysie de la flotte, cette espèce étant en effet déjà considéré comme une espèce d'étranglement (« Choke species »). Les membres du secteur proposent donc de limiter la baisse à 15%.

Les membres des ONG environnementales du CC SUD proposent de suivre l'avis du CIEM.

➤ **Cardines VII-VIIIabd** (*Lepidorhombus* – LEZ/07, LEZ/8ABDE)

Les membres du CC SUD proposent de suivre l'avis du CIEM.

➤ **Cardines VIIIc & IXa** (*Lepidorhombus* – LEZ/8C3411)

Les membres du CC SUD proposent de suivre l'avis du CIEM.

➤ **Baudroies VII&VIIIabd** (*Lophiidae* – ANF/8ABDE)

Les membres du CC SUD proposent de suivre l'avis du CIEM.

➤ **Baudroies VIIIc** (*Lophiidae* – ANF/8C3411)

Les membres du CC SUD proposent de suivre l'avis du CIEM.

➤ **Lieu Jaune VIII&IXa** (*Pollachius pollachius* - POL/8ABDE, POL08C, POL/9/3411)

Selon les membres du secteur du CC SUD, et afin de maintenir l'équilibre socio-économique des entreprises, le TAC ne devrait pas se situer sous 1 500 tonnes. Le lieu Jaune est en effet considéré comme une espèce d'étranglement (« Choke species »).

Les membres des ONG environnementales du CC SUD proposent cependant de suivre l'avis du CIEM, soit un TAC de 872 proposé pour 2024 et 2025.

Par ailleurs les membres du CC SUD considèrent que l'autorisation de la pratique du “no-kill” pour la pêche récréative soit reconsidérée, en effet, la capacité de survie des individus

capturés, très réduite par nature (fragilité physiologique), est nulle dès que la profondeur du site de pêche atteint quelques mètres (différentiel de pression, gonflement de la vessie...).

➤ **Merlan VIII&IXa** (*Merlangius merlangus* -WHG/08)

Les membres du CC SUD proposent de suivre l'avis du CIEM.

➤ **Plie VIII&IXa** (*Pleuronectes platessa* – PLE/8/3411)

Les membres du CC SUD proposent de suivre l'avis du CIEM.

➤ **Langoustine VIIIc, FU 31** (*Nephrops* - NEP/08C)

Les membres du CC SUD se félicitent de l'augmentation proposée comme nécessaire, ce qui confirme nos demandes des années précédentes contre la décision de réduire continuellement cette pêcherie depuis la réouverture de l'UF 31. En ce qui concerne la proposition d'augmentation de 134 % en un an, il nous semble que cette grande variabilité par rapport à l'année précédente, qui contraste avec la réduction accumulée au cours des années précédentes, montre que ces réductions n'auraient peut-être pas dû être effectuées sans données adéquates.

➤ **Langoustine VIIIc FU25** (*Nephrops* - NEP/08C)

Les membres du secteur du CC SUD s'opposent au maintien de la fermeture proposée pour 3 ans dans l'UF 25 sans améliorer ou renforcer la situation de la pêcherie par des études suffisamment solides. Nous demandons donc de toute urgence davantage d'études et de campagnes scientifiques afin de disposer des données les meilleures et les plus actualisées possibles pour démontrer la situation réelle du stock. En effet, après 8 ans de fermeture, les professionnels observent une augmentation du stock, qui devrait permettre une ouverture limitée (quota limité et plan de gestion)

Les membres des ONG environnementales du CC SUD proposent de suivre l'avis du CIEM.

➤ **Langoustine VIIIab** (*Nephrops* - NEP/8ABDE)

Les membres du CC SUD proposent de suivre l'avis du CIEM, la baisse du TAC est relativement importante et aura des conséquences socio-économiques sur la flotte. Cependant, une baisse des rendements est observée et doit amener à la plus grande vigilance.

➤ **Langoustine IX** (*Nephrops – NEP/9/3411*)

Le conseil des ministres a décidé d'une réduction de 20% du TAC en 2024 par rapport à l'année précédente, bien que la mortalité par pêche soit déjà bien en deçà du FRMD . Cela n'a aucun sens où justification selon les membres du secteur du CC SUD. La part du TAC qui provient de la zone FU 28-29 devrait revenir à 266 tonnes, à laquelle doit s'ajouter la valeur correspondante à la FU 30. Les membres du CC SUD considèrent également qu'un quota scientifique devrait être mis en place pour améliorer la connaissance sur ce stock.

Les membres des ONG environnementales du CC SUD proposent de suivre l'avis du CIEM.

➤ **Raies VIII** (*Rajiformes – SRX/89-C*)

En complément du TAC de précaution 2024 (33t), 28,5 tonnes supplémentaires de raie brunette ont été attribuées pour 2024 aux navires français, 50 tonnes aux navires portugais et 21,5 aux espagnols, participant à un programme de pêche scientifique (pêche sentinelle) pour permettre la collecte de données de pêche pour ce stock. Dans ce même objectif et afin d'améliorer l'évaluation du stock par le CIEM, il est, selon les membres du CC SUD, nécessaire de maintenir en 2025, au moins pour autant, cette part de pêche sentinelle pour la raie brunette (*Raja undulata*). Par ailleurs, les membres français du secteur du CC SUD recommandent de fixer un TAC à 100t minimum pour la raie brunette en zone VIII, en s'engageant au maintien de l'encadrement de la pêche accessoire au niveau national incluant une taille minimale, des plafonds de capture par jour et par marée et une obligation d'enregistrement en criée.